TL1488-21

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/2041
19 août 1987

SOUS-COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME : POURSUITE DU DEBAT DE LA QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES DANS TOUS LES PAYS

La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a poursuivi cet après-midi, mercredi 19 août, son débat sur le point 6 de l'ordre du jour intitulé : "Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'apartheid, dans tous les pays, en particulier dans les pays et les territoires coloniaux et dépendants".

Le débat a été marqué par les interventions des experts grec et soviétique.

Les observateurs suivants ont également pris la parole : Nicaragua, Sri Lanka, Syrie, Chypre et Portugal.

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

Aperçu du débat

L'observateur du Nicaragua, M. Gustavo VARGAS, a dénoncé la survivance d'une situation coloniale en Afrique du Sud avec le régime d'apartheid, ainsi que la poursuite de l'occupation des territoires arabes par Israël. Il a appuyé le droit à l'autodétermination du Timor oriental.

M. Vargas a fait valoir que le peuple du Nicaragua, pays non aligné, a rejeté des décennies de dictature pour s'engager dans la démocratie. Ce faisant, et en dépit de sa volonté de paix, son pays a eu à subir une agression extérieure, condamnée notamment par la Cour internationale de Justice et l'Assemblée générale des Nations Unies, a-t-il ajouté. La politique de terrorisme d'Etat de l'administration Reagan s'est toutefois poursuivie malgré ces condamnations.

M. Vargas a réitéré l'engagement de son pays en faveur de la paix en particulier dans le cadre des efforts des 5 pays d'Amérique latine. La paix dans la région dépend plus que jamais des Etats-Unis. En réponse à l'expert américain, il a indiqué que des populations civiles ont été effectivement bombardées par les forces mercenaires appuyées par les Etats-Unis. La Cour internationale de Justice a d'ailleurs établi les attaques contre les populations civiles.

L'observateur du Sri Lanka, M. Nihal RODRIGO a rappelé l'accord signé avec l'Inde en vue de mettre fin au problème ethnique et à la violence dans son pays. Le succès de sa mise en oeuvre suppose la coopération des deux gouvernements et des forces séparatistes. Mon gouvernement a déjà pris certaines mesures visant à appliquer l'accord, a-t-il assuré en mettant l'accent sur la libération de prisonniers. La signature de l'accord laissait espérer la levée de l'état d'urgence le 15 août dans les provinces du Nord et de l'Est. Ceci n'a toutefois pas été possible car tous les groupes n'ont pas encore déposé les armes. Il a émis l'espoir que l'Inde fera pression sur les groupes Tamouls qui n'ont pas encore harmonisé leur position.

M. Rodrigo a mis l'accent sur les liens traditionnels étroits entre l'Inde et le Sri Lanka. L'accord conclu vise à préserver cette amitié, dans la garantie de l'intégrité territoriale du Sri Lanka. L'Inde assume une responsabilité particulière dans la mise en oeuvre de l'accord, en s'associant dans la lutte contre les forces terroristes.

Faisant référence aux allégations de cas de disparitions, M. Rodrigo a précisé qu'en fait de nombreux Sri-lankais se trouvent à l'étranger.

L'expert grec, Mme Erica-Irène DAES, a déclaré que la situation à Chypre constitue une menace flagrante pour la paix et la sécurité internationale. Suite à l'invasion, une grande partie du territoire chypriote vit dans l'occupation. Mme Daes a attiré l'attention sur le cas des disparus, personnes qui sont en fait tombées aux mains de l'autorité occupante turque. Ce problème évoqué dans diverses instances a entraîné la création d'un Comité, a -t-elle poursuivi en déplorant que la partie turque se refuse de participer aux travaux du Comité comme elle en avait affiché l'intention.

.../...

La politique colonialiste des autorités turques qui tend à supprimer l'indentité des chypriotes grecs constitue un génocide. Face à l'obstination de la Turquie, la Sous-Commission doit inviter les organes supérieurs à appliquer l'article 41 de la Charte pour l'obliger à respecter les décisions des Nations Unies. Selon Mme Daes, la situation ne cesse de se déteriorer à Chypre avec le renforcement de la présence militaire et la montée de la répression.

L'observateur de la Syrie, Mme Sausan AL SHIHABI a dénoncé la persistance de l'occupation des territoires arabes par Israël. La répression multiforme des autorités israéliennes n'a cessé de se renforcer. L'établissement de colonies de peuplement, élément de cette politique de la "main de fer", vise à judaïser les territoires. Le nombre des colonies de peuplement n'a cessé d'augmenter, en particulier sur les hauteurs syriennes du Golan.

Mme Al Shihabi a condamné la main mise sur les ressources en eau dans les terrritoires occupés. Les autorités occupantes ont par ailleurs adopté des mesures répressives dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'information. Les arrestations arbitraires et la torture sont devenues pratiques courantes. La ville de Gaza fait actuellement l'objet d'actions barbares. Les autorités d'occupation cherchent à intimider les habitants des territoires pour les faire partir. Selon l'observateur, l'attitude de défi d'Israël s'explique par le soutien des Etats-Unis. Il a souhaité que la Sous-Commission contribue à la mise en oeuvre des décisions des Nations Unies sur la question.

L'observateur de Chypre, M. Christophoros YIANGOU, a rappelé la préoccupation continue de la Sous-Commission face à la situation à Chypre. Il a souhaité que la Turquie écoute les appels de la communauté internationale et respecte les droits de l'homme que l'occupation viole par définition. M. Yiangou a rappelé le cortège de violations qui ont suscité la condamnation de la Turquie par diverses instances des Nations Unies. Un groupe d'expert sur la politique de la Turquie vis-à-vis des groupes minoritaires a estimé que la Turquie ne pouvait participer aux institutions européennes tant qu'elle ne respectera pas les valeurs fondamentales du continent. La Turquie n'en poursuit pas moins sa politique condamnable. Elle renforce en particulier sa colonisation en amenant à Chypre des citoyens turcs. La Turquie se livre par ailleurs à un véritable pillage de l'héritage culturel de Chypre. Cet héritage est en fait celui de l'humanité et la communauté internationale se doit de le protéger. Malheureusement la mission de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) prévue à cette fin n'a pu se rendre à Chypre en raison de l'opposition turque.

L'observateur a attiré l'attention sur le sort des disparus. Il est établi, contrairement à ce que prétend la Turquie, qu'un certain nombre d'entre eux se trouve dans ses géoles. Il a déploré que la Turquie refuse de s'associer à d'autres pour faire la lumière sur la question.

.../...

Mon gouvernement, qui attache une grande importance à ce problème, souhaite que le mandat du Groupe sur les disparus soit modifié, a-t-il ajouté. L'occupation de Chypre, premier cas de violation massive des droits de l'homme depuis la dernière guerre, doit cesser, de même que les tentatives sécessionnistes.

L'observateur du Portugal, M. Antonio COSTA LOBO a déclaré que les déclarations prononcées devant la Sous-Commission sur la situation au Timor oriental, coïncident avec diverses informations reçues. Une enquête d'observateurs indépendants permettrait de les confirmer ou de les infirmer. Le refus d'autoriser l'accès au Timor oriental enlève, en tout cas, le bénéfice du doute à son auteur.

Les atteintes aux droits de l'homme dans ce territoire ressortent d'une volonté d'oblitérer l'identité de sa population. Cette politique suscite une résistance légitime et de là une répression renforcée. Il a attiré l'attention sur le sort de quatre étudiants qui n'ont toujours pas reçu le droit de quitter l'Indonésie.

M. Costa Lobo s'est félicité de la contribution des organisations non gouvernementales en matière de protection des droits de l'homme. Mon pays, a-t-il dit, oeuvre pour un règlement durable de la question du Timor oriental.

L'expert soviétique, M. V. SOFINSKY, a estimé que l'occupation, les tentatives d'annexion et de division de Chypre, justifient l'examen de la situation dans ce territoire par la Sous-Commission. Il a dénoncé les nombreuses arrestations, les cas de disparitions et les atteintes à l'identité culturelle et religieuse du territoire. La militarisation renforcée s'inscrit dans une stratégie qui n'a rien à voir avec la protection des droits de l'homme.

Chypre doit rester indépendant et uni. Le règlement durable de la question suppose la fin de l'occupation. Les troupes étrangères présentes dans l'île doivent la quitter. Il faut assurer la coexistence pacifique, sans ingérence étrangère, des deux communautés. L'expert soviétique s'est dit favorable à la tenue d'une conférence internationale pour régler la question. Les parties concernées doivent appuyer les efforts déployés dans ce contexte par le Secrétaire général.

M. Sofinsky a dénoncé le caractère intrinsèquement chauvin, raciste ou nationaliste d'organisations non gouvernementales qui prétendent représenter un particularisme, telles que l'Union mondiale du Judaïsme libéral. Le représentant de cette organisation, a-t-il ajouté, est mal informé et incompétent. Onze des soit-disant douze prisonniers de Sion ont été libérés. Le dernier, un toxicomane sera bientôt libéré. Si Israël a besoin de personnes de ce genre, il peut intercéder en ce sens. Il a souligné l'incompétence du représentant qui évoquait de façon mal informée l'idée de la Conférence de Moscou.

* **** *